

Fiche de données sécurité

Version 01 du 13/12/2017

1. Identification de la substance/préparation et de la société/groupe

Désignation :	Tampon Redox 220 mV
Description :	Tampon Redox 220 mV – pH 7 (25°C)
Code produit :	P01700114
Producteur :	Manumasure 8 avenue du docteur Schweitzer 69 330 Meyzieu FRANCE Tél. 04 37 45 05 68
Numéro en cas d'urgence :	Institut National de Recherche et de Sécurité, I.N.R.S. Tél. 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

Classification du mélange : le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens du règlement CE 1272/2008.

3. Composition/informations sur les composants

Composition :
Mélange aqueux

Nom des composants	Concentration (p/p)	N° CAS	N° CE	Classification (CE 1272/2008)
Potassium hexacyanoferrate (II)	< 0,4 %	14459-95-1	237-722-2	R52/53, nocif pour les organismes aquatiques
Potassium hexacyanoferrate (III)	~ 2 %	13746-66-2	237-323-3	R32, au contact d'un acide dégage un gaz très toxique

Substance dangereuse:

Ce produit n'est pas dangereux mais contient un composant dégageant un gaz très toxique au contact d'un acide et un composant nocif pour les organismes aquatiques.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

Indications générales :	Oter les vêtements souillés.
Après inhalation :	Faire respirer l'air frais.
Après contact avec la peau :	Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Après contact avec les yeux :	Rincer immédiatement l'œil à grande eau ou avec un rince œil.
Après ingestion :	Faire rincer la bouche à l'eau puis faire boire de l'eau à la victime.

Dans le cas où les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'effet connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traiter de façon symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Moyen d'extinction approprié :	Utiliser les moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit ne brûle pas.
Moyens d'extinction inappropriés :	Sans limitation.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas d'incendie, présence de fumée dangereuses.

Autres indications:	Produits non combustibles.
---------------------	----------------------------

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles :

Pour les secouristes : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Aérer la zone.

Pour les non-secouristes : Eloigner le personnel superflu.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts.

6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le déversement et absorber au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir partie 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Consigne : Eviter le contact avec les yeux (port de lunettes) et la peau (port de blouse).
Ne pas inhaler les vapeurs.
Lavage des mains après manipulation.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais (de 20 à 25°C) et bien ventilé. Stocker à l'abri des acides et des rayons directs du soleil.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètre de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Equipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des produits alimentaires.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et de fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tous contact avec la peau et les yeux.

Protection des yeux : Port de lunettes de sécurité avec protection latérales.

Protection des mains : Port de gants de protection.
Matériau des gants résistant aux produits chimiques en caoutchouc butyl ou caoutchouc nitrile catégorie III. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères qualité pouvant varier d'un fabricant à l'autre.

Protection du corps : Vêtement de travail protecteur.

9. Propriétés physiques et chimiques

Indications générales :

Forme : Liquide clair
Couleur : Jaune
Odeur : Inodore
pH (à 25°C) : 7,00

Changement d'état :

Point de fusion : Non applicable
Point d'ébullition : 100°C

Point d'inflammation : Non applicable

Inflammabilité : La substance n'est pas inflammable

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif

Propriété comburantes : Données non disponibles

Solubilité dans d'autres solvants : Données non disponibles

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues

Stabilité chimique : Produit chimiquement stable

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière directe du soleil

Matières incompatibles : Données non disponibles

11. Informations toxicologiques

Toxicologie aigüe :	Il n'existe pas d'information sur le produit lui-même
Irritation et corrosivité :	Pas d'effet connu
Effets sensibilisants :	Pas d'effet connu
Toxicité spécifique pour organe cible, exposition unique :	Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, en exposition unique
Effets graves après exposition répétée ou prolongée :	Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, en exposition répétée
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :	Aucun effet CMR connu
Informations supplémentaires :	Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique

12. Informations écologiques

Toxicité :	Il n'existe pas d'information sur le produit lui-même, contient 0,4% d'un composé nocif pour les organismes aquatiques.
Persistance et dégradabilité :	Il n'existe pas d'information sur le produit lui-même
Potentiel de bioaccumulation :	Donnée non disponible
Mobilité dans le sol:	Donnée non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

Recommandation :	L'élimination des déchets est réglementée par les services compétents régionaux. Veuillez prendre contact avec les services compétents (administration ou entreprise d'élimination des déchets) qui vous informeront des mesures à prendre en matière d'élimination.
Emballages non nettoyés :	Éliminer comme un produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre :	Non soumis aux prescriptions de transports.
Transport fluvial :	Non soumis aux prescriptions de transports
Transport maritime :	Non soumis aux prescriptions de transports
Transport aérien :	Non soumis aux prescriptions de transports
Dangereux pour l'environnement :	Non

15. Informations réglementaires

Évaluation de la sécurité chimique : L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres données

Information sur la version du document

Date de création : 10/05/2016

Date de révision : 13/12/2017

Motif de la révision : Modification de la version du document directif : remplacé 1999/45/CE par CE 1272/2008

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou accident résultant de son utilisation.